

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 24 SEPTEMBRE 2010****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, M. MARION, M. CHALIGNE, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, Mme MOUBECHÉ - Conseillers Municipaux.

**Représentés :** M. PEDRON (représenté par M. CHALIGNE), Mlle GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), Mme DESBLES (représentée par M. REHEL), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. MARION), Mme MORADEL (représentée par M. MERCIER), Mme JOUQUAN (représentée par Mme DUTERTRE), M. DELAMAIRE (représenté par Mme MOUBECHÉ).

**1. Ecole Louise Michel : complément de crédits pédagogiques lié à l'ouverture de deux classes à la rentrée.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Louise Michel un crédit de fonctionnement pédagogique de 1 000 €, compte tenu de l'ouverture de deux classes à la rentrée de septembre 2010.

**2. Aménagement du Temps de l'Enfant : reconduction pour l'année scolaire 2010/2011.**

Le Conseil Municipal **décide** :

- à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire 2010/2011 l'action « Aménagement du Temps de l'Enfant » menée auprès des enfants des écoles élémentaires de la commune en partenariat avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations sportives parties prenantes.

- de reconduire l'enveloppe financière consacrée à l'A.T.E, soit 5 500 €.

- d'octroyer en conséquence les subventions suivantes :

- Hand Ball Club :	1 400 €
- Basket Club :	2 100 €
- Ecole Elémentaire Publique :	1 000 €
- Ecole Notre Dame :	1 000 €

**3. Médiathèque / ludothèque : création des cartes « Pro » et fixation des tarifs.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de créer la « carte Pro » destinée aux publics ciblés fréquentant la médiathèque et la ludothèque de l'Espace culturel l'Odysée : établissements scolaires, associations et établissements spécialisés (C.A.F, I.M.E, foyer logement, maison de retraite, foyer de vie...), assistantes maternelles.

- **fixe** les conditions tarifaires d'accès à la médiathèque et la ludothèque pour les publics « carte Pro » comme il suit :

- Gratuité pour les services internes (D.R.E, A.L.S.H, Espace jeunes).

- Gratuité pour les assistantes maternelles et assistantes familiales.

- 15 € pour les établissements scolaires, E.S.A.T, Résidence de l'Abbaye, Foyer l'Hermine.

(« Carte Pro » réservée aux publics dolois concernés.)

**4. Lotissement communal « le Clos du Pommier » : fixation de la T.V.A sur marge (nouvelle disposition réglementaire).**

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** des nouvelles règles fiscales modifiant le régime de la T.V.A et des D.M.T.O (Droits de Mutation à Titre Onéreux) applicable à la vente d'immeubles et notamment à la vente de terrains à bâtir en lotissement communal.

- **fixe** à l'unanimité le montant de la T.V.A sur la marge applicable à la vente des terrains du lotissement « le Clos du Pommier » à 8,28 € le m<sup>2</sup>, conformément au mode de calcul présenté ci-dessous :  
Prix de vente H.T – coût d'acquisition des terrains (frais de Notaire et de bornage compris).

Soit pour le lotissement « le Clos du Pommier » :

▪ Prix de vente H.T : 59 € x 15 164 m<sup>2</sup> = 894 676,00 €

▪ Prix d'acquisition des terrains + frais : 254 131,14 €

▪ Marge : 640 544,86 €

▪ T.V.A sur marge au m<sup>2</sup> vendu :  $\frac{640\,544,86\text{ €} \times 19,6\%}{15\,164\text{ m}^2} = 8,279$  soit **8,28 € le m<sup>2</sup>**

15 164 m<sup>2</sup>

## 5. Vente d'un élément de la structure de l'ancien centre de secours.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de vendre en l'état à M. Jean-Marie BRIOT, l'escalier bois à claire-voie de l'ancien centre de secours et **fixe** le prix de vente à 100 €.

## 6. Syndicat intercommunal d'H.L.M Saint Malo / Dol / Dinard : avis du Conseil Municipal sur sa dissolution.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion de l'O.P.H Emeraude Habitation pour les raisons évoquées ci-dessous :

- L'O.P.H (Office Public de l'Habitat), par un rattachement à un E.P.C.I doté d'une politique du logement affirmée, pourrait conforter ainsi son indépendance de gestion et sa pérennité.
- Ainsi, reconnu comme Etablissement public de l'habitat, Emeraude Habitation est réellement représentatif des collectivités locales du Nord du Pays de Saint Malo.
- De plus, l'office devient le partenaire principal de Saint Malo Agglomération pour mener à bien sa politique du logement déclinée dans le Plan Local de l'Habitat.

## 7. Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne : fixation du périmètre - avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité :

1. la définition du périmètre tel que fixé par arrêté préfectoral du 13 septembre 2010.
2. la création du Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol.
3. les statuts dudit Syndicat tel que présenté dans la proposition annexée à la présente.

## 8. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de fixer la durée de travail d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup>, à 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

## 9. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** du résultat de la consultation effectuée concernant le chauffage de la Cathédrale selon la formule du marché à procédure adaptée : c'est la proposition de l'entreprise DELESTRE Industrie de La Séguinière (49) qui a été retenue pour un montant total de 60 839,25 € H.T, soit 72 763,74 € T.T.C.

## Questions diverses complémentaires :

### I/ Modification à apporter à la délibération n° 201 0/129 du 27 août 2010 : élargissement du chemin du Petit Gué - acquisitions des terrains d'assiette.

Le Conseil Municipal :

- **modifie** comme il suit la délibération n° 2010/129 du 27 août 2010 :  
La Ville de Dol ne se porte plus acquéreur de la parcelle AN 40, hormis une bande de 5 m de large le long du chemin du Petit Gué, les Notaires de Dol venant de porter à connaissance que la nouvelle propriétaire de la propriété DEBLANC souhaitait acquérir cette parcelle.
- **dit** que les autres termes de la délibération n° 2010/1 29 du 27 août 2010 demeurent inchangés.

Résultats du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets)  
et 2 abstentions (O. Jouquan, A. Dutertre).

### II/ Demandes de subvention auprès de la Communauté de Communes et du Conseil Général au titre du contrat de territoire - reprise des délibérations du 27 août 2010 :

#### A/ Aide aux bibliothèques pour l'animation de la structure.

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité auprès de la Communauté de Communes du Pays de Dol, l'aide aux bibliothèques communales accordée par le Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire - volet 3 « animation des bibliothèques » pour la médiathèque de Dol (subvention de 1 800 € plafonnée, à hauteur de 50 % du montant des dépenses T.T.C).

#### B/ Pour une opération d'animation : spectacles à l'Odysée.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de la Communauté de Communes l'aide allouée dans le cadre du contrat de territoire (volet 3) pour l'organisation d'un spectacle donné à l'Odysée lors de la saison 2010/2011 (subvention de 1 500 € plafonnée, dans la limite de 50 % du coût T.T.C).

Pour affichage le 28 septembre 2010.  
Le Maire,  
Denis RAPINEL